



HERVÉ BRIET,



DIRECTEUR DE LA STRATÉGIE OPÉRATIONNELLE DE LA SPAQUE (SOCIÉTÉ PUBLIQUE D'AIDE À LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT)

« NOUS DEVONS LUTTER CONTRE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS »



Alain DEPRET,
Secrétaire de rédaction

Afin de maximiser le service aux communes, l'Union des Villes et Communes de Wallonie et la SPAQUE ont signé en début d'année 2021 un protocole de collaboration basé sur l'information réciproque et la coopération. Dans le respect de leurs missions respectives, les deux institutions ont donc décidé de collaborer plus avant au travers d'un échange d'informations, que ce soit en termes de pratiques, d'évolutions législatives, d'études prospectives ou de mise en place de formations thématiques. L'invité de ce mois, Hervé Briet, Directeur de la Stratégie opérationnelle, répond à nos questions à ce propos.

Monsieur le Directeur, avant toute chose, pouvez-vous rappeler à nos lecteurs quelles sont les missions de la SPAQUE ?

Au service de la Wallonie, de son environnement, de son économie et de la gestion de son territoire, la SPAQUE est un opérateur multitâche spécialisé dans l'assainissement des sols pollués. Nous fêtons cette année les trente ans de la société. Elle a été constituée en 1991, notamment afin de réhabiliter le site de Mellery, qui est, du reste, aujourd'hui toujours sous surveillance environnementale.

L'INVITÉ DU MOIS



Fin des années 90, début 2000, nous avons reçu les premiers mandats du Gouvernement pour la réhabilitation de friches industrielles. Cette action a pris de l'ampleur avec les Plans Marshall successifs et le Gouvernement a dégagé des moyens conséquents grâce aux différentes programmations européennes. Depuis 2019, avec le nouveau contrat de gestion de la SPAQUE, nous réorientons notre action en revenant à l'origine de notre création, car les décharges restent un problème urgent en région wallonne. Il y a d'ailleurs eu, récemment, une décision du Gouvernement wallon, dans le cadre du Plan de relance, qui affecte un montant de 16.250.000 euros en faveur de l'assainissement des décharges les plus prioritaires.

Pouvez-vous nous expliquer en quoi consiste votre travail relatif aux sols pollués ?

En plus des travaux de réhabilitation des friches industrielles et des décharges, nous avons septante sites sous surveillance environnementale où nous effectuons des prélèvements annuels ou de manière plus espacée. On y contrôle essentiellement les eaux pour voir si le site continue à polluer, si la pollution s'atténue ou si elle augmente. Cela se couple parfois à des mesures en biogaz. Mais il existe aussi une série de sites que nous avons réhabilités, et dont nous assurons la post-gestion, notamment en traitant les lixiviats. Nous procédons également à un travail d'identification des sols pollués, réalisé au travers de notre service d'inventaire. Nous alimentons de manière régulière la BDES (Banque de données d'état des sols), et nous continuons d'aller sur le terrain pour identifier tout terrain suspecté de pollution.

Vos missions se sont également concentrées, ces dernières semaines, sur les dégâts liés aux inondations...

En effet, puisque nous avons été mandatés par le Gouvernement pour réaliser quatre nouvelles missions dont, notamment, l'évacuation des sites de stockage temporaire, ce qui représente environ 160.000 tonnes de déchets à évacuer. Ensuite, nous devons traiter les pollutions aux hydrocarbures d'origine diffuse présentes essentiellement dans les jardins. C'est un travail assez conséquent. Le Gouvernement nous a également mandatés pour prendre en charge les surcoûts financiers qui ont été générés par les inondations et qui sont à charge des communes et des intercommunales de traitement des déchets. Ces dernières sont chargées de centraliser les factures, d'en vérifier l'éligibilité et de nous les transmettre pour paiement après un contrôle global de notre part. Et enfin, la dernière mission, dans laquelle nous sommes peut-être un peu moins avancés, est le traitement et l'évacuation des boues (terres charriées) stockées par les pouvoirs locaux à la suite des inondations.

Vous dirigez donc l'aspect stratégique de la SPAQUE. En quoi cela consiste-t-il ?

Nous intervenons en amont et en aval des opérations d'assainissement des friches ou décharges. On identifie les opportunités, pour la SPAQUE, d'intervenir pour améliorer la qualité des sols et envisager le projet qui suivra l'opération d'assainissement. Cela se concrétise par la recherche de partenariats avec des pouvoirs publics, majoritaires jusqu'ici, ou de partenariats publics-privés. Et ce, pour s'enrichir des expériences mutuelles, mais aussi obtenir des bras de levier afin de mutualiser les financements.

Venons-en au protocole désormais signé entre la SPAQUE et l'UVCW. Quelle était l'idée derrière cette décision ?

Fort d'échanges et de partages de pratiques, la finalité de ce protocole est de permettre, à l'ensemble des communes et à la SPAQUE, de bénéficier des expériences et expertises mutuelles, d'assurer à l'ensemble des communes une information sur les missions de la SPAQUE, notamment celles qui lui sont déléguées dans le cadre de son contrat de gestion avec le Gouvernement wallon, tout en faisant mieux connaître la SPAQUE, sa structure et ses objectifs aux membres de l'UVCW. L'Union des Villes et Communes de Wallonie entend, par ce protocole, mieux défendre ses membres dans le domaine de l'assainissement des sols. Sa Commission Environnement et les groupes de travail éventuels qui en sont issus sur les questions d'assainissement des sols ou des questions connexes, comme les terres excavées, poursuivront d'ailleurs leurs travaux avec l'appui de notre expertise.

Il est donc question de concourir à améliorer la prise en compte des enjeux liés à la prévention, à l'élimination, au traitement et à la valorisation des déchets de toute nature...

Oui, et surtout de s'inscrire dans le cadre de la volonté de la société : réaffirmer que nous sommes le partenaire des pouvoirs locaux et systématiser cette offre de service, mieux nous faire connaître et proposer l'expertise de la SPAQUE aux pouvoirs locaux, mais plutôt de manière séquencée. Jusqu'à présent, nous avons l'habitude de développer un site de A à Z. Désormais, nous avons découpé nos domaines d'expertise en différents services auxquels les pouvoirs locaux peuvent souscrire. L'objectif est de mutualiser nos connaissances et de s'informer l'un l'autre des évolutions qui touchent les pouvoirs locaux dans les matières qui sont les nôtres.

Quel leitmotiv vous semble le plus important de dégager pour nos membres ?

L'artificialisation des sols est une problématique qui présente d'autant plus d'acuité depuis les récentes inondations. Nous devons lutter contre elle aujourd'hui, le Gouvernement s'y est engagé. Et une des manières d'y arriver, c'est d'assainir les sites pollués pour leur redonner une activité. Je songe particulièrement aux petites communes qui n'ont pas nécessairement les outils en interne pour gérer ce type de dossier. Nous pouvons offrir ce service, notamment au travers d'une centrale d'achats que nous avons développée. L'assainissement des sols, la revalorisation des sols, c'est un enjeu majeur pour les années futures et la SPAQUE, forte de ses trente années d'expérience, peut apporter son expertise, son aide, sa collaboration aux pouvoirs locaux. Ils ne doivent jamais hésiter à nous contacter, nous essayerons de pouvoir satisfaire leurs demandes. C'est un outil régional au bénéfice de la Région, mais également des communes.

C'est donc aussi un service de conseil que vous pouvez apporter aux villes et communes...

Oui, bien que la pandémie ait été un peu pénalisante pour la prise de contact. Mais nous essayons de rencontrer les pouvoirs locaux de manière régulière pour détecter les sites problématiques pour lesquels une action pourrait être envisagée. De sorte que nous puissions constituer une réserve de sites que l'on pourra assainir au gré des financements possibles. À cet effet, nous avons développé une base de données qui répertorie plus de 5.000 sites pollués et que nous essayons d'actualiser en mettant à jour les sites que nous connaissons déjà et en examinant s'il n'y a pas d'autres sites problématiques. Nous essayons aussi d'organiser des rencontres régulières avec le collège communal et les services communaux, pour passer en revue les différents sites et les opportunités qui se présentent.



Pensez-vous que les récentes inondations vont ouvrir un peu plus les yeux des pouvoirs locaux sur la problématique de l'artificialisation des sols ?

Sans doute, même si les inondations n'auraient pas pu être évitées, malheureusement. Parce que les inondations ont aussi été un révélateur du fait qu'imperméabiliser les sols a été un accélérateur et qu'il faut donc utiliser le territoire avec parcimonie. Le corollaire, c'est dès lors de réhabiliter les sites qui ont déjà été construits pour notamment éviter de « manger » la terre agricole. Et là, il y a encore malheureusement beaucoup de travail puisque notre région compte encore pas mal de friches à assainir.

Quelle est, selon vous, la solution pour le futur wallon ?

L'utilisation parcimonieuse du sol et sa préservation des pollutions est un défi majeur. Le « Stop béton » va nous conduire à trouver des alternatives à l'artificialisation des terrains. Mais il existera toujours des terrains qui sont à ce point pollués qu'une intervention publique restera indispensable. Et donc là, la SPAQUE, en tant qu'outil régional, ayant une vue d'ensemble, aura toujours un rôle à jouer. Sans doute devra-t-elle diversifier davantage ses missions et remettre le focus sur les anciennes décharges qui intéressent moins les acteurs économiques... Parce que, sur une décharge, les potentialités de reconversion sont assez limitées à l'heure actuelle. Dès lors, pour préparer ce défi qui sera le nôtre, nous nous sommes inscrits dans des programmes de recherche. Il y a là de nouvelles techniques qui se développent pour les assainir et réutiliser les matières qui y ont été enfouies. Nous cherchons ainsi à développer notre expertise afin d'être à la pointe pour être encore plus performants à l'avenir.



Récompensez votre personnel avec un café délicieux

La nouvelle boutique en ligne coffeeathome.be vous permet, en tant qu'entreprise, d'offrir des réductions intéressantes à vos collaborateurs sans que cela ne vous coûte rien.

Veillez contacter Miko Coffee Service pour une proposition personnalisée : info.mcs@miko.be

Réduction exclusive sur le café
action réservée pour votre personnel en télétravail !